

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**Borcoat™ ME0420**

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Borcoat ME0420

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 8T54-4Y4X-U0CJ-4KHE

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matières premières dans l'industrie plastique

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis GmbH  
Trabrennstrasse 6-8, 1020 Vienne, L'Autriche  
Téléphone: +43 1 22400 0

Adresse électronique : [sds@borealisgroup.com](mailto:sds@borealisgroup.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1 760 476 3962 (3E), Code d'accès: 336296

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières.

Borcoat est une marque de Borealis group.

Borealis GmbH | Trabrennstrasse 6-8 | 1020 Vienna | Austria  
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333  
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website [www.borealisgroup.com](http://www.borealisgroup.com)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection.

### Intervention:

- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Élimination:

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

anhydride maléique

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit brûle mais n'est pas classée comme inflammable.  
La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Le produit est un polyéthylène polymère.

#### Composants

| Nom Chimique       | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification                                                                                              | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| anhydride maléique | 108-31-6<br>203-571-6<br>607-096-00-9                     | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1A; H317 | >= 0,001 - < 0,1         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

|  |  |                                                                              |  |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------|--|
|  |  | STOT RE 1; H372<br>(Système res-<br>piratoire)<br>EUH071                     |  |
|  |  | Limite de concentra-<br>tion spécifique<br>Skin Sens. 1A; H317<br>>= 0,001 % |  |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.  
En cas de contact de produit fondu avec la peau, refroidir avec beaucoup d'eau. NE PAS retirer le produit solidifié car le retrait pourrait entraîner de graves lésions de la peau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire.  
L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.
- Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Irritation

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le composé principal dans la fumée est le monoxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer le produit.  
Tout déversement de matière accidentel doit être immédiatement nettoyé afin de prévenir le risque de glissade.  
Recyclez ou éliminez correctement les matériaux en vrac.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

tion sans danger

faible quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.  
Veiller à une ventilation adéquate.  
Une extraction locale peut être nécessaire.  
Éviter l'inhalation des poussière et des fumées d'extrusion.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Indications pour la protection :  
contre l'incendie et l'explosion

Le personnel sensibilisé à ce composant ne devrait pas être permis de contrôler le produit.  
La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion. Tous les équipements doivent être mis à la terre. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les :  
aires de stockage et les conteneurs

Il n'y a pas d'exigences particulières relatives à la sécurité de l'entreposage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la :  
stabilité du stockage

Conserver dans un endroit sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Matière première pour les applications de conduites.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                           | No.-CAS  | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------|------------------------|--------|
| anhydride maléique                                                                   | 108-31-6 | VLCT (VLE)                            | 1 mg/m <sup>3</sup>    | FR VLE |
| Information supplémentaire: Risque d'allergie, Valeurs limites admises (circulaires) |          |                                       |                        |        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur                  |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------|
| anhydride maléique  | Travailleurs       | Inhalation         | Long-terme                     | 0,081 mg/m <sup>3</sup> |
|                     | Travailleurs       | Inhalation         | Effets aigus                   | 0,2 mg/m <sup>3</sup>   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Une extraction locale peut être nécessaire.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

Matériel : l'alcool polyvinylique (PVA, PVAL)

Matériel : Gants en PVC ou autre matière plastique

Remarques

: Gants de protection

Gants de protection conformes à EN 374.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection

Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante: Respirateur avec filtre ABEK-P3 ou un appareil respiratoire.

Mesures de protection

: Les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés doivent être portés conformément à la Règlementation (EU) 2016/425.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

: Ne pas décharger dans l'environnement.

Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Forme : granulés

Couleur : couleur naturelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

|                                                                       |   |                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------|
| Odeur                                                                 | : | légère                                                     |
| Point/ intervalle de fusion                                           | : | 100 - 140 °C                                               |
| Intervalle d'ébullition                                               | : | Se décompose par chauffage.                                |
| Inflammabilité                                                        | : | Ce produit n'est pas inflammable.                          |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Non applicable                                             |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Non applicable                                             |
| Point d'éclair                                                        | : | Non applicable, (solide)                                   |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | > 320 °C                                                   |
| pH                                                                    | : | Non applicable insoluble                                   |
| Viscosité                                                             |   |                                                            |
| Viscosité, dynamique                                                  | : | Donnée non disponible                                      |
| Solubilité(s)                                                         |   |                                                            |
| Hydrosolubilité                                                       | : | insoluble                                                  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Non applicable insoluble                                   |
| Pression de vapeur                                                    | : | Non applicable (solide)                                    |
| Densité                                                               | : | 0,9 - 1,0 gcm <sup>3</sup>                                 |
| Taille des particules                                                 | : | 3 - 10 mm<br>Méthode: Analyse d'images (à base de surface) |
| Caractéristiques de la particule                                      |   |                                                            |

### 9.2 Autres informations

|                        |   |                                                              |
|------------------------|---|--------------------------------------------------------------|
| Explosifs              | : | Non explosif                                                 |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Auto-inflammation      | : | Non applicable                                               |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

Taux d'évaporation : Non applicable  
(solide)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est un thermoplastique stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie:

Monoxyde de carbone

Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

##### anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1090 mg/kg bw  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2620 mg/kg bw  
Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: Pas d'information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### anhydride maléique:

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Espèce             | : Lapin                     |
| Durée d'exposition | : 4 h                       |
| Méthode            | : OCDE ligne directrice 404 |
| Résultat           | : Corrosif                  |
| BPL                | : non                       |

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### anhydride maléique:

|          |                                     |
|----------|-------------------------------------|
| Espèce   | : Lapin                             |
| Méthode  | : OCDE ligne directrice 405         |
| Résultat | : Effets irréversibles sur les yeux |
| BPL      | : oui                               |

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### anhydride maléique:

|              |                                                                 |
|--------------|-----------------------------------------------------------------|
| Type de Test | : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) |
| Espèce       | : Souris                                                        |
| Evaluation   | : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  |
| Méthode      | : OCDE ligne directrice 429                                     |
| BPL          | : Pas d'information disponible.                                 |

|                    |                                                      |
|--------------------|------------------------------------------------------|
| Voies d'exposition | : Inhalation                                         |
| Espèce             | : Rat                                                |
| Evaluation         | : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. |
| Méthode            | : Pas d'information disponible.                      |
| BPL                | : non                                                |

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### anhydride maléique:

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Espèce             | : Chien                         |
| NOAEL              | : 60 mg/kg p.c./jour            |
| Voie d'application | : par voie orale (alimentation) |
| Méthode            | : OCDE ligne directrice 409     |
| BPL                | : non                           |

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Espèce             | : Rat                           |
| NOAEL              | : 3,3 mg/m <sup>3</sup>         |
| Voie d'application | : Inhalation (vapeur)           |
| Méthode            | : Pas d'information disponible. |
| BPL                | : oui                           |

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evaluation | : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Information supplémentaire

#### Produit:

|           |                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Remarques | : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire. |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Remarques: Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Mesures: En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADN, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 78:  
3901 Polymers of ethylene in primary forms.  
contenu en microparticules de polymère synthétique (SPM): 90 - 100 %  
Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

|        |                                                                                                                                 |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H314   | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                                         |
| H317   | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                          |
| H318   | : Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                          |
| H334   | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.                         |
| H372   | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| EUH071 | : Corrosif pour les voies respiratoires.                                                                                        |
| H317   | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                          |

### Texte complet pour autres abréviations

|                     |                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.          | : Toxicité aiguë                                                              |
| Eye Dam.            | : Lésions oculaires graves                                                    |
| Resp. Sens.         | : Sensibilisation respiratoire                                                |
| Skin Corr.          | : Corrosion cutanée                                                           |
| Skin Sens.          | : Sensibilisation cutanée                                                     |
| STOT RE             | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée       |
| Skin Sens.          | : Sensibilisation cutanée                                                     |
| FR VLE              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## Borcoat ME0420

Version 10.0

Date de révision: 27.10.2025

Date précédente: 27.10.2025

tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements.  
Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Point de contact : Borealis, Group Product Stewardship

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations relatives à la classification des composants proviennent des données du fournisseur de matières prem

### Classification du mélange:

Skin Sens. 1

H317

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

### Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

**Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.**

**Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.**

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.